

## 31 - Attributions de subventions aux associations de commerçants

**M. l'Adjoint MORTON, Rapporteur** : La Ville de Besançon soutient depuis plusieurs années les associations de commerçants et d'artisans et les regroupements professionnels dans leur programmation annuelle.

### I - Opération organisée par Inter bio Franche-Comté

Inter bio Franche-Comté organise le Printemps du Bio, samedi 23 et dimanche 24 avril 2016.

Cette manifestation éco-responsable, avec notamment l'utilisation de vaisselle lavable et de gobelets Ecocup consignés, lavables et recyclés, personnalisés aux couleurs du Printemps Bio, se déroulera place de la Révolution à Besançon et propose un week-end festif placé sous le signe de la production bio locale :

- un marché gourmand pour déguster et acheter les produits bio de la région,
- une mini ferme et de nombreuses animations, pour les petits et les grands : spectacles, balades en calèche, sculptures de ballons, initiation au jardinage, massages bien-être...
- une restauration bio et une buvette, accompagnées d'intermèdes musicaux tout au long du week-end,
- un repas champêtre bio et local suivi d'un concert le samedi soir.

Le budget de cette opération s'élève à 14 000 €. Le soutien de la Ville de Besançon est sollicité à hauteur de 2 000 €.

### II - Opérations organisées par Métiers d'Art en Franche-Comté

Au moment où l'industrie, le commerce, l'agriculture, connaissent de profondes mutations et restructurations, les professionnels des Métiers d'Art ont un avenir, en sortant de leur isolement. L'organisation en réseau est vitale pour toutes les activités des Métiers d'Art, qu'elles concernent la restauration ou la conservation du patrimoine, l'objet utilitaire ou décoratif, l'œuvre unique et artistique.

Dans ce contexte, MÉTIERS D'ART EN FRANCHE-COMTÉ est devenu, au fil des ans, un groupement professionnel de développement, de moyens et de formation. C'est la pérennité des ateliers et de leurs activités qui en est l'objectif principal. Les grands axes de son programme s'ordonnent autour de la communication, la commercialisation, la formation et la conquête de nouveaux marchés.

C'est pourquoi l'association Métiers d'Art en Franche-Comté organise deux rendez-vous importants, le premier, lié aux journées nationales des métiers d'art, sur le parking des Jacobins à Rivotte, le second, le marché de bijoutiers créateurs en alternance une année sur l'autre avec le marché des potiers, se déroulera dans la cour du Palais Granvelle.

#### II.a) Les journées des métiers d'art

Cette manifestation s'inscrit dans le cadre des journées européennes des métiers d'art et conclura la semaine dédiée aux métiers d'art ; elle accueillera une vingtaine d'exposants d'art : potiers, luthiers, bijoutiers, tapissiers, décorateurs, etc., ainsi que des démonstrations des savoirs faire de ces artisans créateurs.

Installés sous chapiteaux, ces artisans auront à cœur de présenter leurs métiers en direction de la jeunesse en promouvant des filières parfois méconnues. Le soutien de la Ville est sollicité pour 2 000 € sur un budget total de 20 000 €.

### **II.b) Le marché de potiers créateurs**

L'association organise également, en alternance avec Baume-les- Messieurs, le marché des bijoutiers créateurs dans la cour du Palais Granvelle. Différentes facettes du savoir-faire du métier de bijoutiers seront dévoilées dans le cadre d'un programme riche et varié avec des démonstrations de fabrication et de montage de bijoux:

Le budget de cette opération se monte à 15 000 € environ, pour lequel il est demandé le renouvellement du soutien de la Ville à hauteur de 4 850 €.

### **III - Union des Commerçants de Besançon - Complément d'animations**

L'Union des Commerçants de Besançon, en partenariat avec la Ville de Besançon et ses partenaires, a assuré la maîtrise d'œuvre des samedis piétons 2015.

Un programme de communication a été entrepris notamment à l'occasion de l'ouverture des Passages Pasteur en direction de la Suisse frontalière, du Jura et de la Haute-Saône, consistant en l'achat d'espace presse, d'affichage et de distribution de prospectus.

L'ambition de ce programme de communication a conduit à un dépassement de budget dont le paiement des factures a été supporté par la seule association Union des Commerçants de Besançon.

Il est proposé que la Ville de Besançon verse une subvention de 6 300 € afin d'atteindre l'équilibre budgétaire sur cette opération.

### **IV - Troc des Chaprais**

Cette année, le Troc des Chaprais se déroulera le dimanche 4 septembre 2016, entre les Instants Gourmands et la Cavalcade de Saint-Ferjeux. Ce sont ainsi trois week-ends successifs d'animation qui seront proposés aux Bisontins.

De la rue de Belfort à la place Flore, 250 exposants accueilleront les visiteurs, lesquels profiteront des commerces sédentaires du quartier et des différentes animations place de la Liberté.

Une aide de 4 000 €, reconduisant les soutiens des années précédentes, est proposée pour cette opération.

### **V - Association des commerçants de la rue Courbet**

L'association de la rue Gustave Courbet est une des associations du centre-ville rattachée à l'Union des Commerçants de Besançon.

Pour autant, quand bien même elle participe activement aux animations du centre-ville, elle développe son propre programme pour le quartier, vide greniers et brocantes notamment.

Il est proposé une subvention de soutien de 1 500 €.

### **VI - Syndicat des marchés de France**

Le Syndicat des Marchés de France est le partenaire privilégié de la Ville de Besançon dans l'organisation des marchés de déballage et leur dynamisation.

Il a organisé notamment en décembre l'opération «Noël au Marché», expérience qualitative de structuration et d'organisation du marché des samedis et dimanches de décembre 2015.

Il est proposé de soutenir les actions de ce syndicat professionnel à hauteur de 3 000 €.

En cas d'accord sur ces propositions, la somme totale, soit 23 650 €, sera prélevée sur la ligne 65.91/6574 CS 10011.

### Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- statuer sur l'attribution de ces subventions
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes y afférents.

**«M. LE MAIRE** : Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

*Récépissé préfectoral du 25 janvier 2016.*